

Convention Simplifiée de Formation N° 965

Entre les soussignés :

◆ **ASFO GRAND SUD 16**

31 Avenue du Maréchal Juin
16 000 ANGOULEME
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro :
54160080816 auprès du préfet de région Nouvelle-Aquitaine

◆ **Centre Communal Action Sociale (CCAS)
d'Angoulême CCAS**

5 Boulevard Berthelot
3ème étage
16000 ANGOULEME

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la 6ème partie et des catégories prévues à l'article L.6313.1 du Code du Travail relatif à la formation professionnelle continue tout au long de la vie.

Article 1 : Objet de la Convention

L'action envisagée entre dans l'une des catégories d'actions prévues par les articles L. 6313-1 et L6314-1 du Code du Travail :

Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances

Cette action de formation est définie par le programme joint à cette convention qui contient toutes les informations règlementaires en vigueur.

Chaque action de formation est définie par un programme joint à la présente convention.

N° session : 250099A

ASFO GRAND SUD 16 organise l'action de formation suivante :

- Intitulé** : FORMATION PREMIERS SECOURS EN SANTE MENTALE - PSSM
- Objectifs** : - Acquérir des connaissances de base concernant les troubles de santé mentale
- Mieux appréhender les différents types de crises en santé mentale
- Développer des compétences relationnelles : écouter sans jugement, rassurer et donner de l'information adaptée
- Mieux faire face aux comportements agressifs
- Durée - Dates** : 14 heures réparties sur 2 journées du 26 au 27 juin 2025
- Lieu** : SALLE TAILLANT / CCAS ANGOULEME
- Participant(s)** : ARCHAMBAULT Nathalie - AUDOUIN Sybille - BOUQUET Marie Annick - CORMENIER Léa - GABORIT Marine - GOEGEL Lydie - JAMBARD Valérie - LAGRIVE Anastasia - PELLIER Emmanuelle - POURET Alexia - SARDIN Virginie (11 personnes)

Article 2 : Modalités Financières

L'engagement pris par l'entreprise en vertu de la présente convention porte sur un montant de :

Libellé	Financier	Qté	Remise	Prix Unit. HT	TVA	Total HT
Frais Pédagogiques	Centre Communal Action	11	0.00 €	170.00 €	374.00 €	1 870.00 €
Total HT :						1 870.00 €
TVA :					374.00 €	TOTAL TTC :
						2 244.00 €

Conditions de Paiement : Centre Communal Action Sociale (CCAS) d'Angoulême - ANGOULEME : Règlement à 30 jours date de facture

Article 3 : Conditions Générales

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'article 1. Elle est établie en deux exemplaires dont l'un doit être retourné à ASFO GRAND SUD 16 après signature.

ASFO GRAND SUD 16 se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation jusqu'à 3 jours de la date prévue de déroulement de ladite prestation.

- Report ou annulation communiqué(e) au moins 30 jours ouvrés avant la session : aucune indemnité.
- Report ou annulation communiqué(e) moins de 30 jours et au moins 15 jours ouvrés avant la session : 30% des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client.
- Report ou annulation communiqué(e) moins de 15 jours ouvrés avant la session : 70% des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client.
- Report ou annulation communiqué(e) moins de 3 jours ouvrés avant la session : 100% des honoraires relatifs à la session seront facturés au client.

De plus, les éventuels frais de déplacement et d'hébergement ne seront pas remboursés. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

En cas de modification des éléments ci-dessus indiqués, la facture annulera et remplacera la présente convention.

Fait à ANGOULEME, le 12 juin 2025

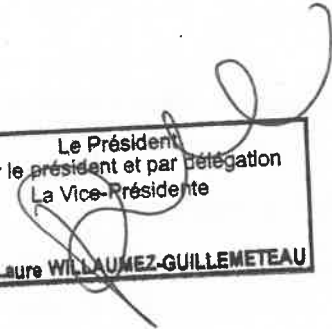
En deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepter les Conditions Générales de Vente (CGV) jointes.

**Pour Centre Communal Action Sociale (CCAS) d'Angoulême
CCAS**

**Pour ASFO GRAND SUD 16
PIERRICK BERTRAND
Directeur Associé**

ASFO GRAND SUD 16
31 Avenue du Marechal Juin
16000 ANGOULEME - 05 16 70 37 60
SIREN 531 754 113



Le Président
Pour le président et par délégation
La Vice-Présidente
Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

- > Signes et symptômes
- > Interventions

DEMI-JOURNÉE 3

Session 3.1 - Le plan d'action pour les troubles anxieux

- Rappel des troubles anxieux
- Le plan d'action PSSM pour les troubles anxieux, attaques de paniques et chocs post-traumatique
- > Action 1 pour les troubles anxieux (hors crise)
- > Crise d'attaque de panique : Présentation - Assister
- > Crise après un événement traumatique : Présentation - Assister

Session 3.2 – Les troubles psychotiques

- PSSM pour les troubles anxieux (suite)
- Présentation des troubles psychotiques
- > Signes et symptômes
- > Interventions

DEMI-JOURNÉE 4

Session 4.1 – Le plan d'action pour les troubles psychotiques

- Rappel des troubles psychotiques
- Action 1 pour les troubles psychotiques
- Crise psychotique sévère : Présentation - Assister
- Premiers Secours pour les troubles psychotiques (suite)

Session 4.2 – L'utilisation des substances et le plan d'action

- Présentation des troubles liés à l'utilisation de substances
- > Signes, symptômes
- > Interventions
- Action 1 pour l'utilisation de substances
- Crise liée à l'utilisation de substances
- Crise d'agressivité
- Urgence médicale
- PSSM pour l'utilisation des substances (suite)

Clôture de la formation : retour sur les attentes, aspects administratifs (post-test, questionnaire de satisfaction...)

Objectifs pédagogiques

- Acquérir des connaissances de base concernant les troubles de santé mentale
- Mieux appréhender les différents types de crises en santé mentale
- Développer des compétences relationnelles : écouter sans jugement, rassurer et donner de l'information adaptée
- Mieux faire face aux comportements agressifs

Méthodes et moyens pédagogiques

Echanges autour des situations concrètes rencontrées par les participants, mises en situation sur la base de cas élaborés par les participants

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur accrédité par PSSM France

FORMATION PREMIERS SECOURS EN SANTE MENTALE - PSSM

Les Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) constituent l'aide qui est apportée à une personne qui subit le début d'un trouble de santé mentale, une détérioration d'un trouble de santé mentale, ou qui est dans une phase de crise de santé mentale.

Les premiers secours sont donnés jusqu'à ce qu'une aide professionnelle puisse être apportée, ou jusqu'à ce que la crise soit résolue. Ils sont l'équivalent en santé mentale, des gestes de premier secours qui apportent une aide physique à une personne en difficulté.

Objectifs

Une démarche pédagogique participative pour :

- Prendre confiance dans l'interaction avec des personnes éprouvant un problème de santé mentale ou en crise de santé mentale
- Revoir ses représentations concernant la santé mentale
- Renforcer l'aide apportée aux personnes en crise ou éprouvant un problème de santé mentale

Public Visé

Tout public

Durée

14.00 Heures en présentiel en présentiel

2 Jours

Pré Requis

Aucun

Parcours pédagogique

La formation apprend comment fournir un soutien initial aux personnes qui subissent le début de troubles de santé mentale, la détérioration de troubles existants de santé mentale, ou des crises de santé mentale.

DEMI-JOURNÉE 1

Introduction et aperçu des sessions

Session 1.1 – Introduction à la santé mentale et aux interventions

- Santé mentale en France (facteurs de risque – statistiques – conséquences)
- Interventions efficaces

Session 1.2 – Introduction aux Premiers Secours en Santé Mentale

- Premiers Secours en Santé Mentale
- > Cadre des premiers secours en santé mentale
- > Le plan d'action AERER
- Présentation de la dépression
- > Signes et symptômes
- > Interventions

DEMI-JOURNÉE 2

Session 2.1 – Le plan d'action pour la dépression

- Rappel de la dépression
- Action 1 pour la dépression
- Crise suicidaire : Présentation - Assister

Session 2.2 – Les troubles anxieux

- Présentation des troubles anxieux

ASFO GRAND SUD 16 - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 54160080816